

Concept Note
Morocco
National Indicative Programme
2011-2013

I – Introduction

La Politique européenne de voisinage (PEV) a été établie pour fournir un cadre pour une relation privilégiée entre l'UE et les pays du voisinage. L'objectif de cette politique est de renforcer la prospérité, la stabilité et la sécurité le long des frontières de l'UE élargie. Les relations contractuelles avec le Maroc sont définies dans l'Accord d'association (AA). Dans le cadre de cet accord, un Plan d'action PEV a été agréé avec le Maroc, établissant des objectifs et priorités par rapport aux réformes politiques, économiques et institutionnelles.

Les réformes sont soutenues par un instrument financier, l'Instrument européen de voisinage et partenariat (IEVP). Cet instrument est « policy driven » et se focalise notamment sur l'appui à la mise en œuvre du Plan d'action.

Pour chaque période financière, la Commission développe un Document de Stratégie Pays (DSP), établissant un cadre stratégique pour la coopération de l'UE avec les pays partenaires sous l'IEVP. Le Programme Indicatif National (PIN) constitue la réponse opérationnelle de la Commission. Le DSP actuel couvre la période 2007-2013, tandis que le PIN couvre la période 2007-2010.

L'évolution des relations avec le Maroc et les nouveaux développements politiques, économiques et sociaux depuis 2007 méritent d'être reflétés et considérés dans la définition des priorités de coopération pour la période 2011-2013.

II – Relations with the EU

1. Changes in EU policy framework

La 7^{ème} réunion du Conseil d'association qui s'est tenue le 13 octobre dernier a marqué un tournant dans les relations UE/Maroc grâce à l'adoption du document conjoint visant l'établissement du statut avancé du Maroc dans ses relations avec l'UE. Ce document conjoint précise des ambitions nouvelles dans la relation bilatérale UE/Maroc, et constitue un approfondissement du cadre existant qu'est l'Accord d'association. Il forme une feuille de route pour le développement des relations bilatérales dans toute une série de secteurs : questions politiques et de sécurité, dimension économique, financière et sociale, coopération sectorielle, dimension humaine, questions financières, agences et programmes communautaires. Il prévoit en particulier un approfondissement de la coopération politique, une intégration plus intense au Marché Intérieur sur base d'un

rapprochement réglementaire progressif et d'une négociation d'un Accord de Libre Echange approfondi, et un renforcement de la coopération sectorielle. Son caractère novateur tient également aux recommandations qui visent à impliquer d'autres acteurs dans le partenariat entre l'UE et le Maroc (Parlement européen, Conseil de l'Europe, Comité économique et social, associations du monde des affaires, des syndicats, de la société civile, du comité des régions, etc.).

Un élément particulièrement important du document conjoint concerne les questions financières puisque l'UE reconnaît l'importance d'initier une réflexion avec le Maroc sur les moyens d'appuyer plus largement et plus efficacement le processus de réformes. Ceci implique donc de poursuivre les priorités fixées dans Document Stratégie Pays 2007-2013 à la lumière des propositions figurant dans le document conjoint, et de les thématiser dans le programme de coopération financière.

2. Changes in horizontal External EU policies or unforeseen events

2.1 Niveau bilatéral

Un certain nombre de nouvelles priorités ont été fixées dans la politique extérieure de l'UE, qui sont à prendre en compte dans la programmation 2011-2013.

L'importance nouvelle donnée à la lutte contre le *changement climatique* est potentiellement couverte par la priorité identifiée pour l'environnement mais méritera une intégration dans la programmation du nouveau PIN. Ce thème serait d'ailleurs également pris en compte dans les programmes d'appui au secteur agricole et au secteur de l'énergie, prévus dans le PIN actuel.

La *migration* bénéficie de plusieurs programmes de soutien dans le cadre de la coopération en cours. S'il devait y avoir un déblocage des négociations sur la réadmission, ce thème verrait son importance accrue. Les moyens opérationnels et financiers nécessaires pour apporter un appui concret au Maroc pourraient être mis en œuvre à travers les différents programmes communautaires ainsi que par la mise en œuvre appropriée d'autres instruments spécifiques pouvant être conçus pour accompagner le processus de réadmission dans toutes ses composantes, notamment dans sa dimension de réinsertion socio-économique et le respect des procédures relatives à la mise en œuvre de l'aide extérieure communautaire.

"*Aid for trade*": les progrès réalisées dans les négociations agricoles et la poursuite des négociations services et établissement accroissent la pertinence de ce thème qui est déjà couvert par les projets prévus dans le PIN en cours.

Prix alimentaires: la flambée des prix des produits alimentaires a eu un impact très important sur le pouvoir d'achat des ménages marocains, l'alimentation absorbant près de 41 % du budget des ménages (chiffres pour 2007). Au niveau macroéconomique, cette flambée a été fortement ressentie au niveau du budget alloué à la compensation, qui a dépassé largement les prévisions et menacé l'équilibre budgétaire. L'importance de la lutte contre la pauvreté et de l'appui aux politiques sociales avait déjà été identifiée dans

le DSP et se voit donc renforcée. La question de la réforme de la caisse de compensation est importante pour un ciblage social plus efficace des ressources budgétaires.

Drogues: la lutte contre la production locale et le trafic de drogue en général sont des défis importants à relever pour le Maroc. L'appui de l'UE, qui se fait actuellement à travers des projets de développement rural dans les Provinces du Nord et, dans le futur, dans le cadre de l'Instrument de stabilité (Programme indicatif de 2009-2011) serait potentiellement à accroître.

Energie : la situation énergétique au Maroc est caractérisée par la faiblesse des ressources primaires nationales et une augmentation de la demande intérieure. Les achats en pétrole représentent 20% des importations globales, et constituent près de 50% du déficit commercial. La hausse importante des prix des produits pétroliers a engendré une augmentation considérable du poids fiscal des subventions pétrolières sur le budget de l'Etat, à travers la caisse de compensation. En juillet 2008, la stratégie énergétique nationale à moyen et long termes (2020-2030) a été présentée, axée sur la sécurisation de l'approvisionnement énergétique à travers la diversification des ressources, un bouquet électrique optimisé, l'accès généralisé à l'énergie à des prix compétitifs, le développement durable et l'intégration régionale et internationale. L'appui de l'UE à la réforme du secteur énergétique au Maroc fait déjà l'objet d'un programme spécifique dans le PIN 2007-2010.

2.2. Niveau régional

En ce qui concerne les nouvelles initiatives de l'UE dans la région, il convient de mentionner le lancement de l'Union pour la Méditerranée. Cette Union va développer des nouveaux projets et des nouvelles institutions. Il est difficile de mesurer, à ce stade, l'impact qu'aura l'initiative sur le Maroc et sur la région. Les projets prioritaires sont:

- Dépollution de la Méditerranée.
- Autoroutes de la mer et autoroutes terrestres.
- Protection civile.
- Energies de substitution : Plan solaire méditerranéen.
- Enseignement supérieur et recherche, Université euro-méditerranéenne.
- Initiative méditerranéenne de développement des entreprises

III – Possible priorities/key issues to be addressed

Voir document annexé sur les domaines potentiels de coopération financière.

Quelques idées préliminaires concernant les implications du ‘statut avancé’ sur la coopération financière de l’UE avec le Maroc.

Le document conjoint sur le renforcement des relations bilatérales (‘statut avancé’) représente une feuille de route pour le développement des relations entre l’UE et le Maroc au cours des prochaines années. Il fixe de nouveaux objectifs dans de nombreux domaines. Pour atteindre ces objectifs, la mobilisation de l’assistance financière de l’UE s’avère indispensable.

A court terme, la mobilisation de l’instrument TAIEX pourrait être envisagée dans certains cas, notamment :

- * Coopération avec le Conseil de l’Europe
- * Coopération avec l’office européen des Brevets
- * Réunions avec les organisations européennes compétentes (CEN, CENELEC, ETSI) concernant la dématérialisation des échanges et transactions.
- * Normes d’hygiène pour les produits de la pêche
- * Réforme du secteur minier.

Etant donné le lancement imminent des consultations avec les autorités marocaines sur la préparation du Programme indicatif national 2011-2013, il est opportun d’identifier les domaines de coopération prioritaires qui découlent du document conjoint.

Cette liste pourra notamment servir de base à la réflexion et à la discussion avec les autorités marocaines.

Pour rappel, le document de stratégie 2007-2013 comprend cinq priorités pour la coopération :

- le développement des politiques sociales;
- la modernisation économique;
- l’appui institutionnel;
- la bonne gouvernance et les Droits de l’Homme;
- la protection de l’environnement.

En croisant ces priorités et celles du document conjoint, on obtient une liste préliminaire des programmes et projets suivants :

A – développement des politiques sociales.

a) Programme de soutien et de modernisation du marché de l'emploi et du dialogue social (*programme sectoriel ; appui important nécessaire pour accompagner ce vaste chantier de réforme notamment la modification en cours du cadre législatif*)

b) Prévention de l'habitat insalubre (*suite du programme « résorption et prévention de l'habitat insalubre » qui vient à échéance et a eu des résultats positifs; objectifs : lutte contre la pauvreté en milieu urbain ; équilibrage socio-économique, volet sécuritaire*)

B – Modernisation économique

a) Programme de développement économique durable ¹ (*programme conséquent, visant la mise en œuvre du cadre législatif et réglementaire pour intégrer les standards environnementaux dans les activités économiques-par ex. REACH-, et accompagner la mise en œuvre pratique de la législation. Inclurait un accompagnement des entreprises, gestion des déchets...*)

b) Programme complémentaire de soutien à la réforme agricole (en ce compris un volet SPS) (*réforme prioritaire pour le pays ; viendrait en complément du programme de 2010*)

c) Programme de réforme du secteur financier (*Continuation du FAS Financier de 52 M€ clôturé en 2007, incluant la dimension des transferts financiers des marocains résidant à l'étranger*)

C – Appui institutionnel

a) Programme « Réussir le statut avancé » (*programme conséquent, composé d'appui budgétaire et de jumelages ; caractère innovant et flexible ; programme multisectoriel, destiné à appuyer les secteurs de réformes prioritaires définis par les 2 parties.*)

Sous-programme : « Modernisation de l'action publique » (*continuation du PARAP, continuation du programme de modernisation de la fiscalité – en ce compris réforme de la caisse de compensation-, accent sur la régionalisation, formation des fonctionnaires publics*)

¹ A cheval entre « modernisation économique » et « protection de l'environnement »

D – Bonne gouvernance et Droits de l’Homme

a) Programme de promotion de l’égalité hommes/femmes

(3 volets : cadre juridique et réglementaire ; appui à la mise en œuvre et actions concrètes –par exemple création de centres pour femmes - ; promotion de la culture de l’égalité, avec des actions de sensibilisation ; programme approche mixte)

E – La protection de l’environnement

a) Programme de développement rural dans les régions du Nord

(aspect social, migration, environnement, drogues, régional ; approche projets)

b) Programme d’appui à la politique forestière, y inclus les arganiers

(soutien réglementaire, gestion et préservation de la ressource, changement climatique)